



Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

Un guichet unique pour agir face à des situations multiples

- Les logements, immeubles et locaux insalubres ou impropres à l'habitation (*risque pour la santé*)
- Les logements ou immeubles où le plomb est accessible (*risque de saturnisme*)
- Les immeubles menaçant ruine ou en péril (*risque pour la sécurité*)



Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

Une dynamique partenariale

-
- Services de l'État
 - Parquet
 - Conseil départemental
 - Agence Régionale de Santé
 - Bailleurs sociaux
 - Caisse d'allocations familiales / Mutualité sociale agricole
 - Association des maires : représentants des communes et intercommunalités



Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

Un appui technique de proximité

- Conseil et accompagnement des collectivités (analyses des situations, procédures, formations, leviers d'intervention, etc.)
- Coordination de l'action des différents partenaires du pôle et des intervenants extérieurs
- Suivi et traitement des dossiers, observatoire du logement indigne

Contact :

- par courriel : ddt-habitat-indigne@haute-marne.gouv.fr
- par téléphone : 03.25.30.79.79